

REPUBLIQUE FRANCAISE
« LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE »



Procès-Verbal du Conseil Municipal

DU 28 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, à la mairie annexe de CHANOS CURSON, sous la présidence de **Madame Isabelle FREICHE, Madame le Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **22/04/2025**

Date d'affichage : **22/04/2025**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : Isabelle FREICHE, Stéphane FOURNIER, Nicole MUCCHIELLI, Patrick BERTRAND, Sandrine COTTE, Didier WOLFF, Pascal BAUDE, Céline DIAN, Cindy FOURNIER, Marguerite Marie VEYRAT, Frédérique DI ZAZZO, Pascal FARLIN, Fanny BERTO.

Était absent et excusé : Bruno GRAS-TACHON

Était absente : Noémie PERSON,

Cindy FOURNIER a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votants : 13

L'ordre du jour :

N° Projet	Objet	Rapporteur
28/04/2025-022	Attribution des subventions aux associations	Mme le Maire
28/04/2025-023	Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes	Mme le Maire
28/04/2025-024	Demande d'attribution d'un barnum gratuit à la Région	Mme le Maire

Intervention de madame la Présidente du SIRCTOM et du directeur administratif financier

Ces derniers ont fait une présentation de fin de mandat. Ils ont fait un point sur les quantités collectées (en baisse pour le verre et le papier et en hausse pour les containers jaunes). En ce qui concerne la collecte des ordures ménagères, il y a une baisse de 10 kg/habitant. Il y a également une baisse en déchetterie de la part des professionnels qui est due aux frais que doivent payer ces derniers.

Le SIRCTOM peut prêter de grosses poubelles jaunes et bleues pour les grandes manifestations des associations. Il faut les contacter pour organiser la livraison et surtout la collecte.

Actuellement, ils mènent des actions sur la collecte de pneus et les culottes menstruelles.

Il est à noter que le coût des matières premières baisse énormément donc la revalorisation des déchets est plus difficile et va coûter plus cher.

I.1 FINANCES

I.1.1 Attribution des subventions aux associations

Exposé : Madame le Maire rappelle qu'un budget de 20 000€ a été prévu au BP 2025 pour les subventions aux associations. Ce budget englobe les dotations prévues pour l'Association Familles Rurales dans le cadre de l'organisation du périscolaire (10 à 12 000€) et pour l'Amicale Laïque (35€x114enfants – 3 300€(IMS) = 690€). Le solde soit environ 7 000€ est disponible pour les subventions demandées par les associations locales soit au titre du fonctionnement, soit au titre de l'achat d'équipement soit au titre d'un projet nouveau ou à conforter.

Madame le Maire indique que les associations avaient été invitées à déposer une demande avant le 10 avril pour une attribution lors de ce conseil. Les dossiers sont examinés en bureau municipal le 24 avril. Une proposition d'attribution sera présentée en séance du conseil.

Association	Nature subvention	Montant demandé	Montant proposé
BCMCC	Fonctionnement	1 000.00 €	750 €
Anciens Combattants	Fonctionnement	100,00 €	100 €
Familles Rurales	Achat d'équipement	1 009.64 €	1 009.64 €
FCH	Fonctionnement	1 000,00 €	750 €
Comité des Fêtes	Fonctionnement	1 200,00 €	1 200 €
Seinformercancer	Achat d'équipement	1 500,00 €	750 €
TOTAL		5 809.64 €	4 559.64 €

- *Le BMCC a un budget de 106 000 euros (12 800 euros de subventions, 16 000 euros de manifestations, 29 000 euros de cotisations + partenaires). Ils ont 63 000 euros sur le compte. Le bureau municipal a proposé 750 euros comme en 2024. Il leur a été demandé une intervention au Téléthon ou la mise en place d'une manifestation sur la commune.*
- *Les anciens combattants ont fait une demande d'une subvention de fonctionnement, le bureau a proposé 100 euros. La présence des Anciens Combattants en nombre aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre est particulièrement appréciée.*
- *Le FCH a fait une demande de subvention de fonctionnement. Ils ont un budget de 72 000 euros et ils ne génèrent pas de bénéfices sur les manifestations. Les cotisations leur rapportent 20 000 euros et ils ont 3000 euros sur leur compte. Le bureau a proposé 750 euros de subvention comme pour le BCMCC et sous les mêmes conditions.*
- *Familles rurales a fait une demande de subvention pour achat de matériel pour la rénovation du coin des habitants. Le bureau propose 1009.64 euros. Ce chantier construit par les habitants permettra une rénovation de cette salle qui en a bien besoin.*
- *Seinformercancer fait une demande de subvention d'équipement (pour le renouvellement du matériel de prévention). Ils ont actuellement 75 000 euros sur leur compte mais cela devrait être dépensé dans l'année avec l'organisation des ateliers de prévention et autres manifestations. Le bureau propose de leur verser 750 euros soit 50% de la facture lorsque celle-ci sera acquittée.*

Pascal BAUDE se pose la question des associations qui n'ont pas fait de demande de subventions. Isabelle FREICHE indique que la moitié de l'enveloppe restera disponible pour une deuxième phase de subventions à l'automne.

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents, fixe comme ci-dessus le montant des subventions attribuées aux différentes associations et autorise Madame Le Maire à procéder au paiement sur présentation des éventuels justificatifs à fournir (factures acquittées...)

I.1.2 Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes

Nombre de votants : 12

Exposé : Monsieur Patrick BERTRAND, faisant partie du bureau du Comité des Fêtes, ne prend pas part au vote.

Madame le Maire indique que le Comité des Fêtes a fait une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 €. Le dossier a été examiné en bureau municipal.

Association	Nature subvention	Montant demandé	Montant accordé
Comité des Fêtes	Fonctionnement	1 200 €	1 200€
TOTAL		1 200 €	1 200€

Le comité des fêtes a fait également une demande de subvention de fonctionnement. Ils ont réalisé un bénéfice de 2000 euros pour leur première année. Le bureau propose de leur verser 1200 euros car cette association en phase de re-démarrage a besoin de constituer un fonds de roulement pour asseoir sa capacité à organiser des manifestations plus importantes.

Décision : Le Conseil Municipal, appelé pour délibérer, à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 200 euros au Comité des Fêtes.

I.1.3 Demande d'obtention d'un barnum gratuit au profit des associations de notre commune

Exposé : La région Auvergne Rhône Alpes propose aux communes de moins de 2 000 habitants d'obtenir un barnum de qualité de 3m x 3m afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations de notre territoire.

Le barnum sera cédé à titre gratuit par la Région. Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales. Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Un seul barnum sera attribué par commune.

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'autoriser à solliciter l'attribution de ce barnum.

Décision : Le Conseil Municipal, appelé pour délibérer, à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à solliciter la Région pour l'attribution de ce barnum à titre gratuit et autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

II. AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

II.1 Délégations du maire

Il n'y a pas eu de vente de concessions, pas de dossier d'assurance en cours et pas de DIA.
En ce qui concerne le dossier Chardon, on attend de savoir s'il y aura un pourvoi en cassation.
Pour le dossier Scalbert, il y a eu une audience le 16/4 et le délibéré devrait avoir lieu début mai.

En ce qui concerne l'installation de places de parking à vélo, Arche agglo propose : 4 sur le parking à Curson, 4 à la bibliothèque, 4 devant le XIII VIN et 2 devant la mairie. Le Conseil Municipal opte pour la salle des associations et la place du 8 mai.

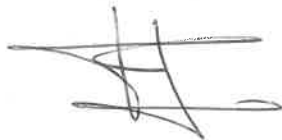
En ce qui concerne les subventions pour la rénovation de la salle des associations, il y a un report de notre dossier en 2026 par le département donc pas de financement certain à ce jour en dehors de l'accompagnement du SDED sur le volet rénovation énergétique (environ 15 000€) . A ce stade, le projet sera vraisemblablement reporté sur 2026 mais la décision sera définitivement prise à la fin du mois de mai après le retour définitif de l'Etat sur la demande de DETR.

Fin du conseil à 22h45

Prochain Conseil lundi 26 mai 2025 à 20h30

Isabelle FREICHE,

Maire de CHANOS-CURSON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Cindy FOURNIER,

le secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, elongated oval shape with a vertical line through the center and a horizontal line at the bottom.